

Notes sur « La participation citoyenne en matière de sécurité publique à Grenoble » aux unions de quartier

par Romain Rambaud (romain.rambaud@univ-grenoble-alpes.fr)

Le dispositif de participation citoyenne en matière de sécurité publique

Le dispositif de participation citoyenne en matière de sécurité publique est un dispositif officiel légal prévu et encadré par une circulaire de 2011 refondue en avril 2019. Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune par la participation des habitants. Cette démarche ne cesse de se développer.

(<http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=44631>)

Il n'existe pas à Grenoble. Il convient de souligner qu'en vertu de la circulaire de 2019, les préfets ont pour instruction de signer ces protocoles, mais que la demande doit venir du maire. Il suffit donc d'une volonté politique du maire pour pouvoir le mettre en œuvre.

En pratique, des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la police, nationale et municipale. La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et de susciter leur adhésion.

L'ensemble fait l'objet d'un protocole signé entre le préfet, le maire et le responsable des forces de sécurité de l'Etat compétent territorialement. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, ce protocole détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif. Le maire anime le dispositif (mise en place une signalétique spécifique « participation citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.)

Ce dispositif existe à côté et de façon complémentaire des dispositifs classiques.

Il a un objectif de prévention, de mise à disposition d'informations pour affiner le travail de la police. Il ne résout pas les problèmes de délinquance grave et d'infractions qui relèvent du 17, mais en amont il permet de construire un dispositif qui éveille les consciences et améliore les relations entre les habitants et la police. C'est donc un dispositif intéressant.

Bien adapté aux petites villes, il faudrait voir comment il serait possible de le mettre en œuvre dans les grandes villes.

Les avantages du dispositif sont :

- Pourquoi la participation citoyenne serait-elle une super idée quand il s'agit d'aménagements de l'espace public, et une mauvaise quand il s'agit de sécurité publique, dès lors que c'est bien fait ?
- Former les gens aux bons réflexes (donc éviter les mauvais),
- Améliorer l'information de la police, ainsi que la quantité et la qualité des signalements pour permettre à la police d'agir plus efficacement
- Créer des réseaux de solidarité entre victimes pour qu'elles puissent sortir de la logique de peur et d'isolement
- Créer progressivement une culture du civisme et de la tranquillité publique alors que celle-ci n'est pas suffisante

- Envoyer un message politique indiquant que l'on veut enfin s'occuper du problème.
- Faire preuve de dissuasion par la mise en place d'une signalétique
- Avoir un retour régulier par l'organisation de réunions avec le maire
- Permettre à la police municipale et à la police nationale de retrouver un lien perdu avec la population ce qui est bon pour le moral des forces de l'ordre et éviter de se contenter d'une culture du rapport de force entre population et police

Sur ce point, notre entretien avec le responsable de la police municipale de Gières (04/09) a été très important notamment pour lever des inquiétudes :

- Non, ce dispositif ne crée pas de milice ou de shérifs autoproclamés (en tout cas cela n'a pas été le cas à Gières). Non, il n'autorise pas les citoyens à patrouiller.
- Non, il ne se contente pas de conduire à appeler le 17 mais conduit à la création d'outils spécifiques pour une meilleure communication entre les habitants et la police (par mail, téléphone et par des groupes whatsapp).
- Oui, il est utile à la police pour obtenir des informations et anticiper les problèmes.
- Oui, il permet de recréer du lien entre les habitants et la police, ici municipale, ce qui a au moins le mérite de gonfler le moral des policiers qui peuvent ainsi sortir du tout répressif.
- Oui, une fois signé, il faut le faire vivre, et la participation des citoyens est essentielle pour cela.

Le dispositif de participation citoyenne en France et dans l'agglomération grenobloise

Plus de 5700 communes l'ont déjà adopté et mis en œuvre en France.

Dans le département de l'Isère, ce dispositif a été mis en place dans 36 communes depuis 2015.

Ces communes iséroises sont :

- ARTAS 07/10/16
- BARRAUX 14/03/18
- BIVIERS 02/07/15
- BRIE ET ANGONNES 01/07/16
- LA BUISSE 14/05/19
- LA BUISSIÈRE 17/03/18
- CHAMP SUR DRAC 15/02/16
- CHAPAREILLAN 31/08/17
- CHASSE SUR RHONE 10/01/18
- CLAIX 18/06/19
- CREMIEU 29/07/15
- DOMARIN 27/10/16
- FRONTONAS 29/07/15
- GIERES 06/06/16 ZPN
- MEYLAN 17/01/20
- NOYAREY 03/02/14
- PONTCHARRA 23/04/18
- RUY MONTCEAU 07/07/16
- SABLONS 18/12/17

- ST BARTHELEMY 01/02/18
- ST CHEF 25/10/16
- ST GEORGES DE COMMIERS 01/06/15
- ST ISMIER NON DATE
- ST MARTIN LE VINOUX 27/08/15 ZPN
- ST PAUL DE VARCES 24/03/15
- ST QUENTIN FALLAVIER 09/07/18
- ST SAVIN 22/01/18
- SATOLAS ET BONCE 05/02/19
- TREPT 25/11/14
- TULLINS 10/07/17
- VAULNAVEYS LE BAS 11/12/19
- VAULNAVEYS LE HAUT 04/06/15
- VEUREY VOROIZE 22/07/14
- VIF 15/09/17
- VOUREY 15/10/16

Dans la circonscription de sécurité publique (zone police) de Grenoble (Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Saint-Martin-le-Vinoux, La Tronche, Gières, Fontaine), le dispositif a donc été mis en place à Saint-Martin-le-Vinoux depuis le 27 août 2015 et pour ce qui concerne Gières, il existe depuis le 6 juin 2016.

Constitution d'un groupe de réflexion apolitique

Nous avons constitué à partir de la mi-août 2020 (premier mail envoyé à la mairie le 10 août, deuxième mail le 17 août) un groupe de réflexion apolitique, ayant pour vocation de réfléchir à la participation citoyenne en matière de sécurité à Grenoble et très concrètement de soutenir la mise en place à Grenoble du dispositif dit de "participation citoyenne" en matière de sécurité publique (v. (<https://www.facebook.com/groups/610705946527687>))

Nous souhaitons que Grenoble adopte ce dispositif afin d'améliorer la sécurité et la tranquillité publiques, ainsi que de changer profondément les mentalités à Grenoble, pour sortir de la logique de déni, de résignation et de peur. Nous pensons que les citoyens aspirant à la tranquillité publique sont majoritaires et demandeurs de "pouvoir d'agir" en la matière. Nous demandons donc au maire de Grenoble de solliciter la préfecture en vue de la mise en œuvre de ce dispositif.

A cette fin, ce groupe se propose :

- d'étudier ce dispositif, l'hypothèse de sa mise en place à Grenoble ainsi que le retour d'expérience dans d'autres communes de France
- de réunir des gens favorables à une initiative de ce type
- prendre des rdv à la mairie pour promouvoir le dispositif
- de réaliser une pétition consistant à demander au maire de Grenoble (qui doit être à l'initiative) et au préfet de l'Isère de mettre en œuvre un tel dispositif
- d'organiser des réunions publiques sur ce dispositif afin de le faire connaître au public et de développer l'adhésion à cette démarche.

Afin que la démarche reste apolitique le plus possible, nous nous attachons à rester neutres politiquement et à nous tenir à distance des partis politiques tant que les voies institutionnelles et administratives ne sont pas épuisées : maires de la circonscription de sécurité publique (en

leur seule qualité de maires), préfecture, sécurité départementale, procureur, etc., les députés étant sans doute de dernier maillon administratif et le premier maillon politique de la chaîne.

Nous avons ainsi obtenu le soutien du Procureur de la République.

Par ailleurs, nous sommes demandeurs et nous acceptons le soutien des unions de quartier. Nous avons obtenu le soutien de Pierre Jacquier du CLUQ en premier lieu ainsi que de l'union de quartier CBCH (Championnet-Bonne-Condorcet-Hoche) le 3 septembre 2020.

Nous pensons qu'une démarche administrative interinstitutionnelle doit être tentée en premier lieu, et que l'intérêt général prévaudra sur les considérations partisans. Nous voulons donner sa chance à la raison et l'action collective. Cette position ne sera susceptible d'évoluer qu'après épuisement total des voies d'action auprès de tous ces partenaires, c'est à dire si et quand nous serons complètement bloqués, notamment si la mairie de Grenoble continue de ne pas nous recevoir et de ne pas nous répondre.

Nous avons besoin d'habitants des villes d'Échirolles, de Saint Martin d'Hères, de Fontaine, de La Tronche pour qu'ils sollicitent leurs maires comme nous l'avons fait à Grenoble pour la mise en place du dispositif de participation citoyenne prévu par la circulaire de 2019.

Les suites et le rôle des unions de quartier

- Jusqu'à la fin septembre, nous allons continuer notre enquête : récolte de chiffres, rdv à la préfecture, rdv à Saint-Martin-le-Vinoux, rdv à Fontaine, etc.
- Nous aurions besoin du soutien des unions de quartier pour réussir à être reçu par E. Piolle et pour faire adopter le dispositif
- Si le dispositif était adopté, nous aurions besoin des unions de quartier pour le faire vivre